

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal.

VILLE de ROYAN

Séance du 23 Février 1962

OBJET :

Exercice 1962 :

Versement de crédits à  
l'Office Municipal du  
Tourisme

62007

Le vingt trois Février mil neuf cent soixante deux, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Février 1962.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, GACHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS

Représentés : M. GUILLAUD par M. FLAHAUT

Excusé : M. NARTEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Le Conseil Municipal**

Vu sa délibération du 26 Janvier approuvant la création d'un Office Municipal du Tourisme

Vu les statuts de cet Office

Considérant que l'une des principales fonctions de cet Office est la coordination de l'action des différents groupements en faveur de la publicité et de la propagande pour le développement de la station

Considérant qu'il importe de donner à l'Office les moyens matériels de procéder à cette fonction

décide

- de demander à M. le Préfet de la Charente-Maritime l'autorisation de verser au compte courant postal de l'Office Municipal du Tourisme de Royan, les sommes inscrites au chapitre XXVIII du Budget Primitif 1962 soit :

|   |         |
|---|---------|
| ART. 1 - Subvention au Syndicat d'Initiative                        | 30.000  |
| Art. 2 : Syndicat des Fêtes de Pontailiac                           | 1.000   |
| Art. 3 : Syndicat des Fêtes du Parc                                 | 1.000   |
| Art. 4 - Subvention pour organisation des Fêtes de<br>ROYAN         | 80.000  |
| Art. 5 : Subvention au Comité des Fêtes du Bd de<br>la Marne        | 1.000   |
| Art. 8 : Frais de publicité   | 25.000  |
| Art. 11 : Frais du Comité de Jumelage avec des<br>villes étrangères | 2.500   |
| Art. 15 - Frais de fonctionnement de l'Office du<br>Tourisme        | 30.000  |
|   | <hr/>   |
| Soit au total :   | 170.500 |

La totalité de ces sommes sera versée aux attributaires par ~~tranches~~ au cours de l'année 1962 par l'Office du Tourisme, en une ou plusieurs tranches, à mesure des besoins exprimés.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour extrait conforme  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE  
ROCHEFORT S/Mer le 23 Mars 1962  
Le Sous Préfet : Illisible



POUR COPIE CONFORME  
ROYAN, le 26 Mars 1962  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

